



FLASH INFO

Nous sommes prêts !

« Garantie Universelle des Risques Locatifs »

Lyonnaise de Garantie a le plaisir de vous annoncer son adhésion au dispositif GRL2.

Dès à présent, nous vous faisons bénéficiaire du contrat socle GRL2 auprès de la Compagnie DAS.

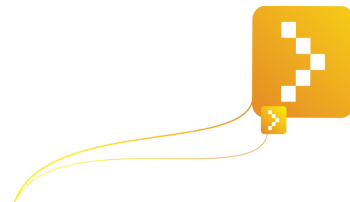
Pour toute souscription, nous vous invitons à nous retourner le **formulaire** joint en annexe, dûment complété.

Très cordialement,

L'équipe Lyonnaise de Garantie



Formulaire de Souscription



Les garanties du contrat socle 2,18% TTC (du loyer, charges et taxes comprises)

GARANTIES Minimums	DEFINITION	PLAFOND
LOYERS IMPAYES	Prise en charge du préjudice résultant du non paiement des loyers, charges et taxes Sinistre constitué par : - Impayé total pendant 2 mois - Impayés partiels lorsque le cumul atteint 1 mois de loyers sur 12 mois consécutifs	70 000 €
DEGRADATIONS LOCATIVES	Prise en charge du coût des travaux de remise en état du logement suite à des dégradations constatées entre l'état des lieux d'entrée et de sortie.	7 700 € 3 500 € pour les meubles
FRAIS DE CONTENTIEUX	Prise en charge des frais engagés pour recouvrer les loyers impayés et/ou obtenir le remboursement des dégradations locatives.	Inclus dans le plafond Loyers impayés

Je souhaite souscrire aux garanties du contrat socle à 2,18% TTC

Je souhaite une information sur les garanties complémentaires (merci de préciser) :

Protection Juridique

Vacance Locative

Cachet commercial

Société

NOM - Prénom

Ligne Directe

Date : / /

Signature



LYONNAISE de GARANTIE